

CESER : **9 décembre 2019**
Intervention n° : **03**
Document : **Nouvelles orientations de la politique de l'apprentissage**
Orateur : **Evelyne Lucas**

Je m'exprime au nom des CCI de Bretagne.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, adoptée l'an dernier, bouleverse la formation par apprentissage et retire aux régions leur rôle de définition de la stratégie et de pilotage de cette compétence. En premier lieu, la Région n'établit plus la carte des formations par l'apprentissage et n'assure plus l'autorisation d'ouverture de ces formations. En deuxième lieu, elle modifie les modalités de financement des formations. Enfin, en troisième lieu, elle supprime l'obligation pour tout CFA (Centre de Formation par l'Apprentissage) de conventionner avec la Région pour la remplacer par une certification nationale qualité.

Nous avons, nous aussi, déploré en son temps ce recul de la territorialisation des politiques publiques ; nous avons également attiré l'attention sur les dangers encourus par les appareils de formation par l'apprentissage hors des grandes villes : il est moins risqué de créer un CFA dans un grand centre urbain où les inscriptions seront plus faciles et nombreuses que de soutenir un territoire en offrant à ses jeunes des formations en proximité et à ses entreprises des compétences pour les emplois à pourvoir.

Aussi, nous devrions nous réjouir de la proposition de la Région Bretagne d'adopter « une dynamique d'action » appuyée sur les trois axes aménagement du territoire, filières prioritaires et qualité des formations.

Les moyens accordés via France Compétences sont certes fortement réduits : 6,2 millions d'euros en fonctionnement et 7,7 millions d'euros en investissement, et n'ont rien à voir avec les précédents budgets régionaux de la formation par apprentissage. Mais, félicitons-nous, ils ne sont pas nuls.

Pourquoi, alors, reporter à des décisions de la Commission Permanente du Conseil régional la mise en œuvre de ces « axes d'intervention » et ne pas soumettre au débat public les véritables orientations stratégiques ? Nous attendons plus d'engagement de la part de la Région dans ses nouvelles orientations de la politique d'apprentissage. Nous voudrions connaître sa stratégie pour l'investissement dans les CFA et les critères d'attribution de ses aides à l'investissement et au fonctionnement. Nous voudrions savoir comment la Région utilisera sa compétence d'information sur l'orientation pour promouvoir la formation par apprentissage.

Enfin, nous nous interrogeons sur l'articulation entre la carte des formations sous statut scolaire, présentée dans un autre rapport et relevant de la compétence propre du Conseil régional, et l'offre de formation en apprentissage : l'offre de formation professionnelle n'est pas constituée que des formations sous statut scolaire. Ne pas l'intégrer dans la réflexion est sans doute dommageable.

Je vous remercie de votre attention.